

## CALENDRIER D'OUVERTURE DE LA XVII<sup>e</sup> LÉGISLATURE

### JEUDI 18 JUILLET 2024

- à 15 heures
- **SÉANCE PUBLIQUE :**
    - ouverture de la XVII<sup>e</sup> législature ;
    - installation du Bureau d'âge ;
    - **élection du Président de l'Assemblée nationale** au scrutin secret à la tribune.
- avant 18 heures
- Remise au Secrétariat général de la Présidence (direction de la Séance) des **déclarations politiques des groupes**, signées de leurs membres, accompagnées de la liste de ces membres et des députés apparentés et du nom du président du groupe ; cette déclaration peut mentionner l'appartenance du groupe à l'opposition.

### VENDREDI 19 JUILLET 2024

- Publication au *Journal officiel* (lois et décrets) des déclarations politiques et de la composition des groupes.
- à 10 heures
- **Réunion des présidents des groupes** pour procéder à la répartition :
    - des **postes du Bureau** et à l'établissement éventuel, dans l'ordre de présentation, de la liste de leurs candidats aux fonctions de vice-président, questeur et secrétaire ;
    - des **sièges des huit commissions permanentes**.
- avant 14 heures 30
- Dépôt au Secrétariat général de la Présidence (direction de la Séance) des **candidatures au Bureau** ;
  - affichage de ces candidatures.

- à 14 heures 30 - **Réunion des députés n'appartenant à aucun groupe** pour établir la liste de leurs candidatures aux huit commissions permanentes.
- à 15 heures - **SÉANCE PUBLIQUE :**
- nomination, éventuellement par scrutin :
    - . des six vice-présidents ;
    - . des trois questeurs ;
    - . des douze secrétaires ;
  - installation du Bureau.
- avant 18 heures - Dépôt au Secrétariat général de la Présidence (direction de la Séance) des **candidatures aux huit commissions permanentes** ;
- affichage de ces candidatures.

#### **SAMEDI 20 JUILLET 2024**

- Publication au *Journal officiel* (lois et décrets) de la composition des huit commissions permanentes ;
- à 9 heures 30 - **Réunion du Président et des présidents des groupes** en vue de procéder à la **division de la salle des séances** en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non inscrits ;
- à 10 heures 30 - **Réunion des huit commissions permanentes** pour l'élection de leur bureau ;
- à 12 heures 30 - **Réunion de la Conférence des Présidents** ;
- à 15 heures - **Réunion du Bureau** en vue de la constitution de ses délégations.